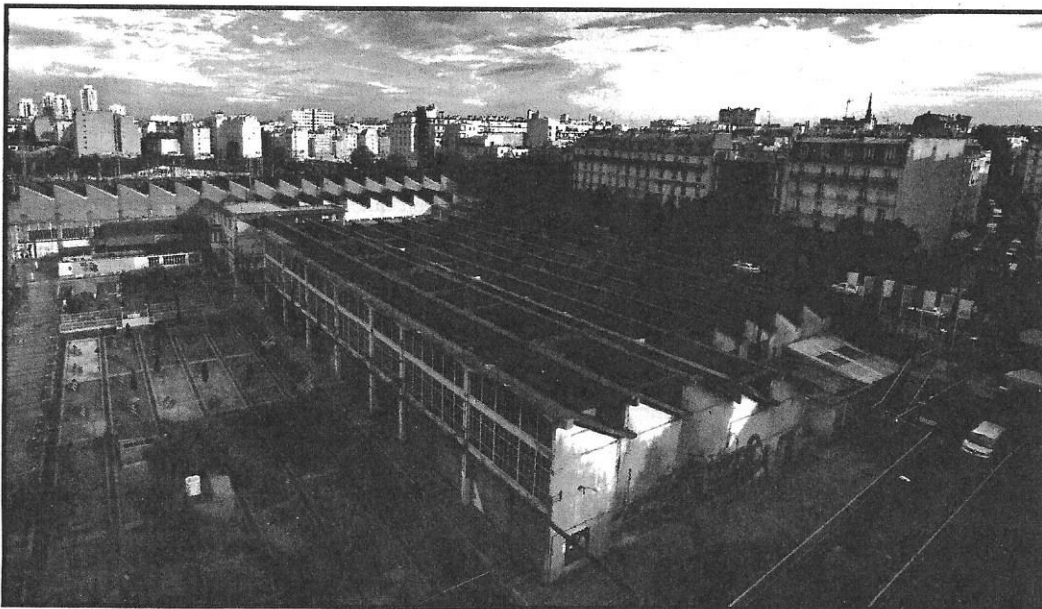


Site Ordener-Poissonniers : se concerter, mais sur quoi et comment ?

L'ancien dépôt SNCF de La Chapelle doit faire l'objet d'une vaste opération de construction de logements, d'installation d'activités tertiaires et de création d'espaces verts tout en préservant une partie du patrimoine ferroviaire. La concertation, commencée il y a juste un an, est-elle au point mort ?



© Jean-Claude N'Diaye

Combien de logements seront-ils construits sur ces anciens entrepôts SNCF ? Et quelle surface laissée aux espaces verts ? Des questions laissées sans réponse lors de la réunion du 12 octobre.

On est revenu à la case départ ! Vous nous conviez à la deuxième phase de la concertation et la première n'a pas eu lieu ». L'exaspération de la participante à la réunion du 12 octobre dernier trouve écho dans les applaudissements de la salle des mariages de la mairie du 18e. Salle comble, il est 21 h, la réunion a démarré à 19 h 30. La sensation de tourner en rond s'installe. Pourtant rien n'a été laissé au hasard. La salle joliment aménagée, des tables de bistrot remplaçant les habituelles tables et les moyens techniques renforcés avec écran et nombreux micros.

Éric Lejoindre, maire du 18e, ouvre la réunion rappelant l'importance de cette opération immobilière, qui sera un élément de valorisation pour l'ensemble du 18e.

Des demandes précises

S'exprime ensuite Sandra, collaboratrice du cabinet « La Suite dans les idées » (SDI), spécialisé dans l'organisation du débat public, missionnée par la Société nationale des espaces

ferroviaires (SNEF), elle-même filiale de la SNCF : « Faire un pont entre ce qui s'est passé depuis un an et la suite de la concertation est mon rôle ce soir », dit-elle. Sur son invitation, trois participants « nouveaux » disent leurs questionnements : le rapport entre les espaces verts et les habitations, ce que dit le nouveau plan local d'urbanisme (PLU), ce que l'on entend par programmation urbaine participative.

Puis la parole est donnée à trois « anciens », qui tout au long de l'année écoulée se sont investis dans le travail de concertation. Olivier Ansart de l'ASA-PNE 18, association pour le suivi de l'aménagement Paris Nord-Est, Jean-Marc du Collectif Ordener-Poissonniers et M. Tronc de la résidence d'Andrézieux ont des demandes précises : avoir les résultats des études d'impact, connaître les missions des opérateurs déjà désignés et leur rapport avec la maîtrise d'œuvre (la SNEF), le rôle de la SDI qui ne doit pas être celui d'un filtre entre les habitants d'une part, opérateurs et élus d'autre part. Et puis, l'interpellation récurrente sur le chiffre annoncé de 500 logements, qui paraît bien trop élevé. Enfin la question, nouvelle elle, sur l'annulation du comité de suivi de juin dernier et le

changement unilatéral des règles de la concertation.

Feu le comité de suivi

À la suite du lancement de la concertation sur ce projet, un comité de suivi avait été mis en place. Il s'est réuni en octobre 2015 et en mars dernier (voir le 18e du mois d'octobre 2015, janvier et mai 2016). Celui de juin a été annulé, le silence s'est instauré pendant la période estivale. Puis une missive signée de Michel Neyreneuf, adjoint au maire du 18e en charge du logement et des grands projets urbains, et de Fadia Karam, directrice générale d'Espaces ferroviaires, a convié à participer, ce 12 octobre, au lancement de la deuxième phase de la concertation.

La réunion se poursuit avec l'intervention de Galla Bridier, conseillère de Paris, qui revient sur l'obligation du nouveau PLU de réserver 30 % de la surface d'un projet immobilier en espaces verts et annonce 1 hectare d'espaces verts d'un seul tenant sur le site. Aussitôt, Jean-Louis Missika, adjoint à la maire de Paris chargé de l'urbanisme, rectifie : « pas forcément d'un seul tenant ».

Ian Brossat, adjoint à la maire de Paris chargé du logement et de l'hé-

bergement d'urgence, rappelle que c'est une demande des habitants du 18e qu'il faut savoir écouter. Il précise que le chiffre de 500 logements « ne peut être l'entrée dans la discussion ». La salle se fait maligne ; une question fuse : si on ne peut parler chiffres, peut-on avoir des éléments sur les surfaces dédiées à ces logements ? Fadia Karam expose la complexité du site qui nécessite des expertises et justifie le choix du cabinet d'experts par sa capacité d'innovation et sa démarche d'ouverture. Et de conclure : « nous n'arrivons pas avec un projet, mais avec un processus de concertation ».

Les murs d'expression

La réunion aborde alors son deuxième temps, celui de la coconstruction de la concertation. L'invitation faite aux participants de venir coller son/ses propositions sous forme de post-it sur les panneaux dits murs d'expression fait un flop. « On n'est pas là pour avoir des réponses écrites, via un site dédié, mais pour discuter ensemble » déclare l'un. « On va définir combien de fois les règles du jeu de la concertation ? », s'exclame un autre.

Et la question des « invariants » revient. Ce sentiment que des décisions sont déjà prises sur le nombre de logements à construire, sur le fait qu'en aucun cas le site ne deviendra uniquement un parc. Les élus tentent d'expliquer, apportent des précisions. Oui, l'immeuble du 26 ter rue Ordener sera inclus dans le projet ; non, nous n'avons pas encore d'études d'impact, seules des études de diagnostic sont en cours.

Il est 21 h 30 quand Michel Neyreneuf précise enfin que la réunion du comité de suivi de fin juin a été annulée du fait des discussions en cours sur le PLU. Il ajoute que l'ensemble des travaux du comité est repris dans la nouvelle phase de concertation qui démarre là avec la SDI. « Car, conclut-il, on ne peut travailler en comité de suivi à plus de 200 personnes. Il nous faut trouver l'étiage qui permette d'avancer ». Les murs d'expression sur les thèmes « favoriser la nature en ville », « créer un quartier mixte et innovant », « désenclaver ce secteur » et enfin « construire la concertation avec les habitants » se sont colorés de quelques post-it. Sur l'un d'eux, on pouvait lire : « Quel est l'objectif de la concertation, sa finalité ? »

Brigitte Bâtonnier